



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Procès-verbal

Sans public

Retransmission en direct sur twitch.tv/mveynes

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 02 avril 2021, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian GILARDEAU-TRUFFINET.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge – CONTRUCCI Lamia - CAUSSE Alain - TOUSSAINT Rajaa – NESSON Alain – BELLANGER Françoise – DUBUT Claude – BANAL Jean – MOSTOWSKI Urszula – NICOLAS Christine – MARTIN Paul – SANTANA Hervé – PELLOUX Karine – GRIFFIT Gérald - BEGOU Marie – BUSCAT Jérôme - PELLOUX Jean - PELLOUX Pierre – SAUDEMONT Bernadette – DAVIN Marie-Luce - GRINAN MOUTINHO Hélène – AUBERT Christian.

Secrétaire de Séance : Mme BEGOU Marie

Monsieur le Maire ouvre la séance, présente les pouvoirs reçus et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BEGOU Marie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule, le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour la photo qui a été prise avant la séance.

Il excuse Mme MANICACCI, comptable public qui ne pourra pas assister au Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Mme GRINAN MOUTINHO remarque que c'est la 2ème fois que le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil, alors que les fois précédentes, le simple compte rendu était soumis.

Elle demande comment sera fait le rattrapage du vote des procès-verbaux antérieurs.

Le Maire indique qu'il répond à toutes les demandes et qu'on les fera passer.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

✓ Rendu compte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal du 26 mai 2020, délibération n° Del 20-05-042

Le Maire indique qu'il a signé le marché de prestation de services avec SOGETHA pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation et chaufferie du réseau et des sous-stations avec gestion de l'énergie pour un montant de 15 466 € HT.

Commission Administration – Ressources Humaines – Économie - Communication

✓ **Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Maire indique que le projet de règlement a été envoyé pour avis le 29 mars 2021 et que des remarques sont arrivées le 06 avril 2021.

Il propose de voter sous réserve de rajouter les questions orales sur les points d'actualité.

Cette délibération est adoptée comme suit : Pour : 21 (majorité) - Abstention : 2 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C.)

✓ **Comptes administratifs 2020 - Budget de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur.**

M. NESSON répond aux questions posées :

Mme DAVIN avait demandé des documents et il lui demande si cela lui convient.

Mme DAVIN remercie M. NESSON.

M. NESSON répond ensuite à une question posée par M. ODDOU sur une annuité.

Les intérêts sont indexés sur livret A : le choix a été fait de présenter le chiffre réel plutôt que la prévision qui figure dans le contrat initial.

Mme DAVIN demande pourquoi les tablettes des écoles sont affectées dans deux comptes différents car cela représente une incohérence.

M. NESSON indique qu'il prend en compte la remarque.

Mme SAUDEMONT pose une question sur le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : cela concerne la médiathèque pour laquelle un régime de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) différencié a été mis en place.

300 000 € sont réinjectés dans le Budget Prévisionnel 2021.

Il est précisé que les délibérations relatives au Compte administratif Commune et Affectation de résultat Commune doivent être reprises suite à une erreur de frappe.

Comptes administratifs 2020 – Budget de la commune

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 21 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

- Ne participe pas au vote : 1 (GILARDEAU-TRUFFINET C.)

Comptes administratifs 2020 – Budget de l'eau

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 21 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

- Ne participe pas au vote : 1 (GILARDEAU-TRUFFINET C.)

Comptes administratifs 2020 – Budget de l'assainissement

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 21 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

- Ne participe pas au vote : 1 (GILARDEAU-TRUFFINET C.)

Comptes administratifs 2020 – Budget du réseau de chaleur

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 22 (majorité)

- Ne participe pas au vote : 1 (GILARDEAU-TRUFFINET C.)

✓ **Affectation des résultats – Budget de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur.**

Affectation des résultats – Budget de la commune

Monsieur Alain NESSON, Adjoint délégué aux Finances, Administrations, Ressources Humaines et Economie, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 14.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 626 160,98€ et un excédent d'investissement de 785 333,16 € compte tenu des restes à réaliser de 346 179,60 €.

En intégrant les résultats du budget de Cinéma le résultat de clôture est de 601 197,14 € en fonctionnement et 434 443,14 € en investissement.

Par conséquent, Monsieur NESSON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2021 de la façon suivante :

Financement des investissements (c/1068) pour 425 000 €.

Report en fonctionnement (c/002) pour 176 197,14 €.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 22 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

Affectation des résultats – Budget de l'eau

Monsieur le Maire invite Monsieur Alain NESSON, Adjoint délégué aux Finances, Administrations, Ressources Humaines et Économie, à présenter le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 49.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 44 936,39 € et un excédent cumulé d'investissement de 99 687,26 € compte tenu des restes à réaliser de 0 €.

Par conséquent, Monsieur NESSON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2021 de la façon suivante :

Report en fonctionnement (c/002) pour 44 936,39 €.

Report en investissement (c/001) pour 99 687,26 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 22 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

Affectation des résultats – Budget de l'assainissement

Monsieur Alain NESSON, Adjoint délégué aux Finances, Administrations, Ressources Humaines et Économie, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 49.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 402,55 € et un excédent cumulé d'investissement de 77 022,51 € compte tenu des restes à réaliser de 0 €.

Par conséquent, Monsieur NESSON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2021 de la façon suivante :

Report en fonctionnement (c/002) pour 402,55 €.

Report en investissement (c/001) pour 77 022,51 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 22 (majorité)

- Abstention : 1 (DAVIN M.-L.)

Affectation des résultats – Budget du réseau de chaleur

Monsieur Alain NESSON, Adjoint délégué aux Finances, Administrations, Ressources Humaines et Économie, présente le dossier. Il expose au Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats de l'exercice clos en application de l'instruction comptable M 49.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 34 333,44€ et un excédent cumulé d'investissement de 35 653,93 €.

Par conséquent, Monsieur NESSON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2021 de la façon suivante :

Report en fonctionnement (c/002) pour 34 333,44€.

Report en investissement (c/001) pour 35 653,93 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 23 (unanimité)

✓ Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Budget de la commune, de l'eau, de l'assainissement et réseau de chaleur, Caisse des Écoles et Gendarmerie.

Les comptes de gestion du Trésorier pour les budgets énoncés sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire précise que les budgets Caisse des Écoles et Gendarmerie seront clôturés avant la fin de l'année.

✓ Attributions de subventions.

Le Maire rappelle que les présidents des associations ne doivent pas voter.

Ainsi le Maire et Karine PELLOUX ne participeront pas au vote.

Il précise ensuite que le tableau transmis était un tableau de travail qui présentait par erreur une colonne à 0 concernant les demandes 2020.

Avant de présenter les propositions d'attribution de subventions, le Maire fait une présentation générale du contexte dans lequel le budget a été élaboré :

Le Budget Primitif 2021 tient compte d'un scénario à minimum ; tout ce qui était prévu en sport en investissement a été enlevé, des efforts ont été demandés à tous.

Malgré tout, les demandes de subventions aux associations n'ont pas été baissées afin de maintenir le tissu associatif très important pour la vie de la commune.

L'attribution de fournitures scolaires aux écoles est passée de 37,5 € à 40 € par élève.

La gratuité pour la piscine pour les jeunes et les réductions de prix pour le cinéma sont maintenues.

Il faut s'appuyer sur la jeunesse et les anciens et retrouver des animations au retour du confinement

Crise sanitaire :

L'école Émilie Carles a été choisie pour l'accueil des enfants du personnel prioritaire.

Le Maire remercie à cette occasion la directrice de l'école et le personnel communal mis en place pour la garderie.

Centre de vaccination à la RAC (Résidence Ambroise Croizat)

Le Maire remercie MM. SANTANA et CAUSSE ainsi qu'Aline CORDEIRO qui ont tout mis en place pour préparer l'accueil du centre de vaccination qui comprendra deux box.

Aline CORDEIRO sera en charge du soutien administratif.

Deux ordinateurs portables ainsi qu'une imprimante sont mis à disposition du médecin et des infirmières.

Le vaccin prévu est le Pfizer.

Mme BELLANGER apporte une précision sur l'octroi de la subvention du Pas de l'Oiseau : elle indique que l'association a dû dédommager les artistes pour les spectacles annulés. La subvention représente un soutien à l'activité culturelle.

Mme GRINAN MOUTINHO estime que l'on favorise le sport plutôt que le social et que pour cette raison elle votera contre.

Mme DAVIN demande des explications sur l'aide au loyer car elle ne retrouve pas les chiffres énoncés dans les délibérations.

M. NESSON précise que cela sera vérifié, rectifié avec envoi du nouveau tableau.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations et les aides au loyer, selon les tableaux ci-après.

COMMISSION SPORTS	
Associations sportives	Attribution 2021
Éclaireuses Éclaireurs de France	300,00 €
ACCA de Veynes	500,00 €
Association des pêcheurs du plan d'eau	1 000,00 €
AAPPMA Amicale des pêcheurs Veynois	250,00 €
USV Foot (convention)	16 000,00 €
USV Foot - stage	400,00 €
Petite boule Veynoise concours sept	300,00 €
Club Athlétique Veynois - la Bombarde	400,00 €
Badminton Veynes – Bad in Buëch – mairie	100,00 €
ABV Fête de Veynes	100,00 €
OMS - Ventilation aux associations affiliées	27 200,00 €
OMS - projet multisports	500,00 €
Diverses animations OMS trilogie bouliste	200,00 €
Diverses animations OMS triathlon (défi des Argouses)	4 000,00 €
Auto Cross évènements 2021 (Trophée Sud Est SEAC)	1 000,00 €
Auto Cross évènements 2021 (Coupe de France Camions)	1 000,00 €
Auto Cross évènements 2021 (Motorsports game)	1 000,00 €

France en courant étape Veynes	2 000,00 €
US Veynes/Serres Tournoi du Souvenir	200,00 €
Tournoi de Tennis Jeunes-Adultes	100,00 €
ABV concours 15 août 2021	100,00 €
Sud Raid Aventure	8 000,00 €
Forum des Sports (location tentes)	1 520,00 €
Semaine Spéléo	100,00 €
OMS 40ème anniversaire	1 500,00 €
Convention matériel Ski pour les écoles	500,00 €
TOTAL SPORT	68 270,00 €

COMMISSION CULTURE	
Associations culturelles	Attribution 2021
MJC	10 100 €
Musique municipale - harmonie	5 000 €
Amis de l'orgue	700 €
Amis de l'orgue animations estivales	0 €
Foyer culturel	500 €
Printemps du Livre de Jeunesse	0 €
Le pas de l'oiseau fonctionnement	7 000 €
Le pas de l'oiseau convention	20 000 €
Dernière minute	350 €
Fête du Bourg	0 €
FESTI CORSO	10 000 €
La Passerelle (ass pour le développement)	1 600 €
Festival chaillol	2 000 €
Mikado fonctionnement	300 €
Mikado (en fonction de la programmation)	0 €
Volière au piano	1 000 €
Escarbille	350 €
Société Étude des Hautes Alpes	500 €
Nutti	150 €
T'es rien sans la terre	500 €
Total CULTURE	60 050,00 €

COMMISSION ACTION SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES	
Associations – Actions Sociales	Attribution 2021
Conférence Saint Vincent de Paul	800 €
AMAC	0 €
FNACA	180 €
Familles Rurales	1 660 €
UNICEF	200 €
Secours Catholique	100 €
CIDFF	450 €
Prévention routière - piste sécurité scolaire	0 €
Restos du cœur	800 €
SPA stérilisation des chats errants [sur facture]	1 000 €
Centre Social	20 500 €
Centre Social - CLAS	0 €
Centre Social - CTL/GEJ	6 000 €
Banque Alimentaire du sud	400 €
Ligue cancer	0 €
SSIAD	0 €
Croix Rouge	0 €
Court Circuit (investissement)	500 €
Total SOCIAL	32 590,00 €
Scolaires et Péri scolaires	Attribution 2021
RASED	300,00 €
coop sco élémentaire (fonctionnement)	1 000,00 €
coop sco élémentaire (sortie avec nuitée)	1 000,00 €
coop sco élémentaire (transports)	4 000,00 €
coop sco maternelle centre (fonctionnement)	400,00 €
coop sco maternelle centre (voyage fin d'année)	460,00 €
coop sco maternelle centre (transports)	1 600,00 €
coop sco maternelle St Marcellin (fonctionnement)	250,00 €
coop sco maternelle St Marcellin (voyage fin d'année)	450,00 €
coop sco maternelle St Marcellin (transports)	600,00 €
Total SCOLAIRE	10 060,00 €
<i>Les écoles bénéficient de la gratuité des salles, l'occupation est définie dans la délibération des tarifs publics</i>	
TOTAL COMMISSION SOCIAL-SCOLAIRE	42 650,00 €

COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES	
Aide aux Loyers	Attribution
	2021
Au Fil des Saisons	540 €
2 roues et demi	2 000 €
El Camino	1 000 €
Segura Sandrine La Fringale	471 €
possibilités pour nouveautés de l'année	0 €
Sweet Dream	480,00
A tout Coeur ceram	702,50
La Provence de Rose Marie	400,00
ACTIV	1 000 €
Total ÉCONOMIQUE	6 593,50

TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS	177 563,50 €
----------------------------------	---------------------

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 16 (majorité)
- Contre : 2 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C.)
- Abstention : 3 (SAUDEMONT B. ; DAVIN M.-L. ; PELLOUX P.)
- Ne participe pas au vote : 2 (GILARDEAU TRUFFINET C. ; PELLOUX K.)

✓ **Répartition subvention de l'OMS**

Il convient également de procéder à l'attribution, aux associations et clubs sportifs, des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles, dont la répartition d'un montant de 27 200 euros, proposée par l'Office Municipal des Sports, est décrite comme suit :

ASSOCIATIONS CIVILES AVEC ECOLE DE SPORT

Somme consentie : **16.922 €**
Soit 62,2 % de la somme globale

ASSOCIATIONS	ENVELOPPE 2021
	16.922 €
USV SKI	1.656 €
TENNIS CLUB	1.294 €
JUDO CLUB	1.675 €
USV FOOTBALL	2.011 €
KARATE	1.509 €
CLUB ATHLETIQUE	1.516 €
USV BASKET	924 €
CLUB ALPIN FRANCAIS	1.325 €
TWIRLING BATON	565 €
CHOURUM	1.166 €
FINE LAME	En sommeil
BADMINTON	1.365 €
AMICALE BOULE	1.363 €
ASSOCIATION GYMNIQUE	553 €

ASSOCIATIONS CIVILES SANS ECOLE DE SPORT

Somme consentie : **7.722 €**
Soit 28,4 % de la somme globale

ASSOCIATIONS	ENVELOPPE 2021
	7.722 €
CLUB CYCLO	Ne souhaite pas de sub.
PETITE BOULE	1.000 €
ENTRE CIEL ET BUECH	1.177 €
AUTO CROSS	1.130 €
AIKIDO	Ne souhaite pas de sub.
RETRAITE SPORTIVE	1.177 €
FITNESS	910 €
VOLLEY BALL	460 €
TENNIS DE TABLE	590 €
TONIC GYM	639 €
CAVALIERS DU SOLEIL	639 €

ASSOCIATIONS SCOLAIRES DEPENDANT DE LA COMMUNE

Somme consentie : **419 €**
Soit 1,5 % de la somme globale

ASSOCIATIONS	ENVELOPPE 2021
	419 €
ECOLE PRIMAIRE VEYNES	260 €
ECOLE ST MARCELLIN	159 €

ASSOCIATIONS SCOLAIRES AUTRES

1.352 € soit 4,9 % de la somme globale

ASSOCIATIONS	ENVELOPPE 2021
	1352 €
COLLEGE	603 €
LYCEE PROFESSIONNEL	749 €

COTISATIONS OMS

208 € soit 0,09 % de la somme globale

Soit 26 clubs x 8 € .

OMS FONCTIONNEMENT

577 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 16 (majorité)
- Contre : 2 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C.)
- Abstention : 3 (SAUDEMONT B. ; DAVIN M.-L. ; PELLOUX P.)
- Ne participe pas au vote : 2 (GILARDEAU TRUFFINET C. ; PELLOUX K.)

✓ Vote des taxes locales 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes locales pour 2021 par rapport à ceux fixés pour l'année 2020. Ces taux sont les suivants :

- Foncier bâti : 53,44 % (dont 26,10 % taux départemental)
- Foncier non bâti : 98,46 %

✓ Vote des budgets primitifs 2021 : commune, eau, assainissement et réseau de chaleur.

Mme DAVIN pose une question sur la hausse de la ligne budgétaire concernant les télécommunications : M. NESSON répond qu'il s'agit de la location du nouveau matériel.

Mme DAVIN souligne la hausse de l'article relatif aux honoraires : Le Maire répond qu'il s'agit de la ligne de rémunération de l'assistance juridique avec un cabinet d'avocat.

Mme DAVIN souligne que la ligne subventions aux associations ne correspond pas aux attributions.

M. NESSON indique qu'il s'agit de prévisions et que le budget étant voté au chapitre, il sera possible d'ajuster.

M. AUBERT demande si une somme a été inscrite pour le terrain à Saint Marcellin : Le Maire indique que la réserve foncière a été prévue en partie.

Mme SAUDEMONT demande si la recette de 38 000 € correspond à la vente Gandelli. Le Maire répond par l'affirmative.

Mme DAVIN demande à quoi correspondent les 6 150 € inscrits dans le programme aménagement du plan d'eau : M. NESSON répond qu'il s'agit d'un dispositif de télésurveillance.

M. EYSSERIC informe qu'un travail est en cours sur le photovoltaïque, la réflexion est lancée pour que cela voit le jour plus tard.

Aménagement plan d'eau : M. EYSSERIC informe qu'il a reçu les acteurs du plan d'eau. Des pistes d'investissements sont en cours dans la mesure des moyens financiers de la commune afin de les inscrire en 2022.

Mme SAUDEMONT s'interroge sur les coupes de bois pour lesquelles aucune recette n'est prévue.

M. Jean PELLOUX précise que les coupes délibérées en 2020 n'ont pas été vendues. Une délibération sera prise pour mettre à la vente une coupe en 2022.

Budgets primitifs 2021 : commune

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 818 535 €	3 818 535 €
Investissement	1 566 991 €	1 566 991 €
Total	5 385 526 €	5 385 526 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 18 (majorité)
- Abstention : 5 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C. ; SAUDEMONT B. ; DAVIN M.-L. ; PELLOUX P.)

Budgets primitifs 2021 : eau

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	766 240 €	766 240 €
Investissement	280 574 €	280 574 €
Total	1 046 814 €	1 046 814 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 20 (majorité)
- Abstention : 3 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C. ; DAVIN M.-L.)

Budgets primitifs 2021 : assainissement

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	251 142 €	251 142 €
Investissement	2 516 792 €	2 516 792 €
Total	2 767 934 €	2 767 934 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 20 (majorité)

- Abstention : 3 (GRINAN MOUTINHO H. ; AUBERT C. ; DAVIN M.-L.)

Budgets primitifs 2021 : réseau de chaleur

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	152 951,44€	152 951,44€
Investissement	92 164,37 €	92 164,37 €
Total	245 115,81 €	245 115,81 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 23 (unanimité)

✓ Emprunt d'assainissement

La commune de Veynes souhaite souscrire un emprunt pour les travaux d'assainissement. Il est proposé de réaliser un contrat de prêt AQUA PRET d'un montant total de 469 595 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de mise en conformité de l'assainissement de la commune – Tranche 1 : renouvellement du collecteur aval et construction d'un bassin tampon en entrée de la Station d'épuration des eaux usées (STEP).

Ligne du Prêt : AQUA PRET- Emprunt assainissement

Montant : 469 595 euros

Durée de la phase de préfinancement : 5 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,83 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,68 % % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Prioritaire (constant)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité (Pour : 23)

✓ **Détermination des conditions d'amortissement sur le budget de l'assainissement.**

Monsieur Serge EYSSERIC, adjoint délégué à l'Urbanisme, Travaux et Eau, rappelle à l'assemblée que la régie de l'assainissement a réalisé des investissements en 2020, qu'il convient d'amortir à compter de l'exercice 2021.

AMORTISSEMENTS MATÉRIEL ASSAINISSEMENT 2021

ACQUISITION MATÉRIEL 2020

Désignation	Montant en €	Durée d'Amortissement	Montant de l'amortissement annuel
Pompe de relevage ABS	2 489,63 €	5 Ans	497,93 €
Ordinateur	628,70 €	5 Ans	125,74 €
Téléphone Samsung Galaxy	187,16 €	1 An	187,16 €

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 23 (unanimité)

✓ **Transfert de la compétence « Mobilité » de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD)**

Mme DAVIN demande si la compétence transport bascule sur la CCBD.

Le Maire précise que le vote porte sur la mobilité communale c'est-à-dire le covoiturage et les transports scolaires.

M. GRIFFIT précise qu'il convient de différencier les transports et la mobilité.

Le transport régional reste géré par la Région.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (CCBD), la Communauté de Communes ne gère que le transport que dans les limites de son territoire. Cela concerne essentiellement les mobilités douces. Les transports scolaires et le train ne sont pas concernés. M. GRIFFIT invite les conseillers à se rapprocher du groupe mobilité de la communauté de communes pour plus de renseignement.

Mme SAUDEMONT indique que le Département conserve le transport des personnes handicapées.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a créé, dans son article 8, un cadre devant permettre l'exercice effectif de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au niveau du territoire des communautés de communes, lesquelles sont encouragées à prendre la compétence d'AOM dans les délais définis par la loi. A défaut de prise de la compétence par la communauté de communes, celle-ci sera exercée localement par la Région sur le territoire de cette dernière.

Vu la délibération du 21 décembre 2020 de la Communauté de communes Buëch Dévoluy (CCBD) notifiée le 16 février 2021,

Considérant que les communes doivent délibérer dans les trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur le transfert proposé.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'effectuer le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 23 (unanimité)

Commission Environnement – Gestion de l'eau – Cadre de vie

✓ Assiette de coupes 2022 ONF

M. Jean PELLOUX précise que la coupe proposée à la vente se situe sous le Paillet à la montée de Glaize. Suite au lot non vendu l'année passée il est proposé de faire un plus gros lot.

Il donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- Pour : 22 (majorité)

- Abstention : 1 (GRIFFIT. G.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'État d'Assiettes des coupes de l'année 2022 présentée ci-après ;
- **DEMANDE** à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;
- pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non-réglées et leur mode de commercialisation ;
- **APPROUVE** les reports et les suppressions des coupes de l'année 2022 présentés ci-après/

ETAT D'ASSIETTE

Coupes proposées :

Parcelle	Type De Coupe 1	Volume Présumé Réalisable (m3)	Surface (ha)	Réglée Non Réglée	Année Prévue Aménagement	Anné Proposée Par L'ONF 2	Année décidée par le propriétaire 3	Destination Prévisionnelle	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)
14_a	AMEL	100	1,9	Réglée	2022	2022			
16_a	AMEL	840	14	Réglée	2022	2022			
17_a	AMEL	720	12	Réglée	2022	2022			
18_a	AMEL	60	1	Réglée	2022	2022			
19_a	AMEL	240	4	Réglée	2022	2022			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Questions diverses

Le Maire remercie les services pour le travail accompli pour la préparation budgétaire.

Mme GRINAN MOUTINHO fait remarquer qu'il manque une photo dans la salle du Conseil Municipal comme l'a fait remarqué M. CHANCEL. Elle explique qu'ils sont attachés au symbole que représente la visite du Président François Mitterrand à Veynes.

Le Maire répond que le bureau a décidé à l'unanimité d'enlever ce tableau : l'équipe qui viendra après pourra décider de le remettre. Il précise que ce n'est pas la photo de M. Mitterrand qui le gênait et durant ce mandat le tableau ne sera pas remis.

M. AUBERT demande pourquoi la DGS se cache derrière les drapeaux : le Maire répond que c'est par respect du droit à l'image dans la mesure où la séance est télétransmise.

Mme DAVIN évoque un problème de stationnement gênant au 10 de la rue des Martyrs qui masque la visibilité.

M. EYSSERIC relève cette remarque et indique que des mesures seront prises par les services techniques.

Séance levée à 20 h 57mm.

Le Maire,
Christian GILARDEAU-TRUFFINET



